



ANNEXE X

de l'arrêté du Gouvernement wallon
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Ville de SERAING

Dossier n° PUn/2025/57

Référence SPW-ARNE :

Référence SPW-TLPE :
10018682/GLE.ama

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PERMIS UNIQUE

**ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU
DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

Le projet a été soumis par la s.a. **LO.VE.MAT**, rue du Têris 42 à 4100 SERAING.

Le terrain concerné est situé rue du Têris 42 à 4100 SERAING, et cadastré **SERAING**, troisième division, section D, n°s 344 A 3, 346 L 2, 346 K 2.

Le projet consiste à **renouveler le permis d'exploiter et agrandir un hall pour le commerce de matériaux de construction.**

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de la séance de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 02/10/2025	Le 06/10/2025	<u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING <u>Date de clôture</u> : 22/10/2025	<u>Par courrier ordinaire</u> : Collège communal de la Ville de SERAING – place Communale 8, 4100 SERAING ou <u>Par courrier électronique</u> : enquete@seraing.be

La Bourgmestre,

Porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique en vertu de l'article 81, §2, 1er alinéa du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et des actes et travaux visés à l'article D.IV.4 du CoDT, est le **Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie.**

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du Code de l'Environnement.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête, les jours ouvrables **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** pris auprès du Service de l'Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING ; par Courriel : enquete@seraing.be et/ou par Tél : 04/330.87.56.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : la s.a. **LO.VE.MAT** - Courriel : info@lovemat.be - Tél : 04/337.15.24 ou auprès du **Fonctionnaire technique** et du **Fonctionnaire délégué** du Service Public de Wallonie, Esplanade Simone Veil, 10^e étage, 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

SERAING, le 2 octobre 2025.

Pour le collège communal,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 3 avril 2025)
(CDLD art. L1132-5)

Vanessa PIRON
Agente administrative

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 13 février 2025)
(CDLD art. L 1132-4)

JULIE GELDOF
TROISIÈME ÉCHEVINE